

## **Compte rendu du Conseil Municipal du 6 mai 2021**

---

Monsieur le Maire excuse Michel ANRIC qui donne procuration à Patrick IZARD, ainsi que Sophie BONNERY qui donne procuration à Marie-Hélène BOYER.

Monsieur le Maire sollicite la bienveillance des élus pour que la séance se déroule à huis clos, et demande à ce que soit rajouté à l'ordre du jour le circuit touristique d'Artagnan ( les élus votent favorablement à ce rajout).

### **1- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 31 mars 2021**

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du Conseil Municipal du 31 mars 2021.

### **2- Instauration du compte épargne temps**

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à lancer la procédure afférente à l'instauration d'un compte épargne temps au sein de la Collectivité.

### **3- Marchés publics passés en dessous de 90 000.00 € - délégation au Maire**

Le Conseil municipal approuve les marchés publics passés dans le cadre de la délégation faite à M. le Maire. Ce dernier est tenu d'en rendre compte par transparence.

### **4- Cession parcelle Segonne**

Le propriétaire du domaine de Segonne a sollicité M. le Maire pour céder la partie du chemin communal menant à sa propriété. Le Conseil Municipal y est favorable, et autorise d'une part le déclassement de cette partie de chemin communal, utilisée uniquement par le propriétaire de Segonne (aucune utilisation par d'autres usagers), et d'autre part, la cession de cette partie de chemin. Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

### **5- Promotions Internes**

Le Conseil Municipal autorise que les dossiers de demandes de promotion interne soient déposés auprès du Centre de Gestion de l'Aude.

### **6- Loyer du logement de l'Ecole Primaire**

Le dernier logement inoccupé à l'Ecole Primaire a été entièrement réhabilité. Afin qu'il puisse être loué, les élus ont fixé le loyer mensuel à : 460.00 €

### **7- Loyer logement de la Grande Fontaine**

Le logement de la grande fontaine est en cours de réhabilitation, afin d'anticiper sa location, le conseil municipal fixe le loyer mensuel à 500.00 €

### **8- Loyer ancien local du Crédit Agricole**

Le local du Crédit Agricole, anciennement loué par un médecin, a fait l'objet de visite par un professionnel de santé, afin de le louer 2jours/semaine. L'ancien loyer était de 600 €/mois, le loyer mensuel nouvellement voté par les élus est 500.00 €.

#### **9- Ouverture de la piscine, du camping, et du point d'information**

Le Conseil Municipal vote l'ouverture de la piscine à compter du 7 juin pour les scolaires en semaine. Les weekends des 19-20 juin et 26-27 juin seront ouverts au public l'après-midi, les horaires sont 14h00-19h30.

La piscine ouvrira tous les jours au public à compter des vacances scolaires, soit le 7 juillet 2021, jusqu'au 31 août inclus. Les horaires sont 10h-12h30 et 14h00-19h30. En revanche, le camping et le point d'information resteront fermés.

#### **10- Concession de la buvette**

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à lancer l'appel d'offre inhérent à la concession de la gestion de la buvette de la piscine communale, si le protocole sanitaire permet l'ouverture de la buvette.

#### **11- Tarif piscine à la journée**

Pour plus d'équité parmi les usagers, le Conseil Municipal vote l'instauration d'un nouveau tarif de piscine « la journée » : 4 €/adulte, et 2 €/enfant. Le tarif journée n'est bien évidemment valable que pour le même jour.

#### **12- Modification de la participation de l'Etat à la rénovation énergétique de l'Ecole Primaire**

Suite à la demande des services de l'Etat, et de notification d'une subvention, le Conseil Municipal vote la modification du plan de financement de la rénovation énergétique de l'Ecole Primaire. En effet, le plan de financement initial mentionnait une aide de 50 %, alors que la subvention finalement notifiée est de 20 %.

#### **13- Convention – gestion parc photovoltaïque**

Le Conseil Municipal approuve la modification de la convention passée avec la Société VALOREM, portant sur la durée d'autorisation de circulation sur les chemins communaux : 30 ans au lieu de 10 ans.

#### **14- Droit de place – A la cocotte-minute**

Le Conseil Municipal vote la redevance d'occupation du domaine public d'un futur commerce de restauration, qui souhaite implanter deux tables au jardin de la mairie. La redevance annuelle est fixée à 10 €/an.

#### **15- Projet Route Européenne d'Artagnan**

Le Conseil Municipal vote en faveur du passage de l'itinéraire équestre : le projet de la Route Européenne d'Artagnan, itinéraire soutenu par la Fédération Française d'Equitation, et l'association « Route Européenne d'Artagnan », qui traverse le département de l'Aude, dont MONTREAL. L'itinéraire traversant la commune concerne le GR78 et le Sentier Panoramique.

Fait à MONTREAL le 10 mai 2021

Le Maire, Bernard BRETE

